

L'économie circulaire à l'échelle de l'entreprise

La raréfaction des ressources naturelles, l'augmentation attendue du prix des énergies fossiles qui seront de plus en plus difficiles à exploiter, la recherche par l'Europe d'avantages compétitifs basés sur l'innovation et la connaissance ont conduit à ce que l'économie circulaire figure au premier plan de l'agenda politique européen mais aussi de la Wallonie. Certaines régions européennes comme le Nord-Pas-de-Calais se sont déjà lancées dans la bataille⁽¹⁾.

Mais qu'est-ce donc que l'économie circulaire ?

D'après l'Agence de la Maîtrise de l'Énergie en France, « le concept d'économie circulaire s'articule autour de trois champs :

- **Production et offre de biens et services :** approvisionnement durable en ressources, éco-conception des biens et services, développement de l'écologie industrielle et territoriale et mise en oeuvre de l'économie de la fonctionnalité (recours à un service plutôt que la possession d'un bien) ;
- **Consommation - demande - comportement :** achat responsable, bonne utilisation des produits, recours au réemploi et à la réparation ;
- **Gestion des déchets :** la gestion des déchets restants doit favoriser le recyclage et, si besoin, la valorisation énergétique. »

Toujours selon l'ADEME, « ce concept d'économie circulaire n'est pas actuellement totalement stabilisé ». La fondation EllenMacArthur⁽²⁾ inscrit encore dans ce concept d'autres courants comme l'économie circulaire à l'échelle de l'entreprise (cradle to cradle) ou le biomimétisme (imitation de la nature).

Étant donné l'étendue et la complexité du sujet, RISE vous invite à travers les **fiches 19 et 20** à explorer deux aspects de l'économie circulaire qui sont susceptibles d'avoir un impact direct sur l'emploi et les conditions de travail :

- L'écologie industrielle : quelles possibilités pour les entreprises (**fiche 19**)
- L'économie circulaire à l'échelle de l'entreprise (**fiche 20**)

En quoi consiste l'économie circulaire à l'échelle d'une entreprise ?
Le principe « du berceau au berceau »

De nombreuses entreprises s'efforcent de réduire leurs impacts sur l'environnement ou de limiter leur consommation de ressources naturelles. Mais le modèle économique de base reste le plus souvent un modèle linéaire. La vie d'un produit (une perceuse, un téléphone portable, du mobilier de bureau...) suit un parcours qui va de l'extraction de matières premières à la mise sur le marché du produit fini. Quand ce produit a fini sa vie, il est le plus souvent jeté. Bref, un parcours « du berceau à la tombe ». Au contraire, pour les tenants du principe « Cradle to Cradle » ou « Du berceau au berceau »⁽³⁾, les produits devraient être « conçus dès le départ dans une perspective de recyclage ainsi, en fin de vie, ils seront réemployés à la création de quelque chose de neuf, des matériaux totalement sains qui retournent soit à la terre, soit à l'industrie pour être recyclés indéfiniment ». Des vêtements au mobilier en passant par les produits d'entretien, plus de 2000 produits sont aujourd'hui répertoriés « Cradle to Cradle »⁽⁴⁾. Par exemple, la firme Steelcase a créé la chaise de bureau « Think chair » chaise entièrement désassemblable et reconditionnable. L'entreprise textile Desso a conçu des tapis sur ce même principe⁽⁵⁾. Les entreprises « Cradle to Cradle » doivent respecter **5 critères** :

1. Travailler avec des matériaux sains
2. Réutiliser des matières premières
3. Utiliser les énergies renouvelables
4. Gérer l'eau de manière responsable
5. Prouver l'application des principes de Responsabilité Sociale⁽⁶⁾

(1) <http://www.latroisiemerevolutionindustriellenordpasdecals.fr/>

(2) La fondation Ellen MacArthur est un organisme créé par les multinationales CISCO, Philips, King Fisher, Renault et Unilever, et qui a pour objectif la promotion de l'économie circulaire.

(3) Voir site de la fondation Ellen Mac Arthur :

<http://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr>

(4) Le registre officiel des produits certifiés « Cradle to Cradle » - est disponible sur le site du Cradle to Cradle Products Innovation Institute :

www.c2ccertified.org/products/registry

(5) <http://www.desso.fr/c2c-corporate-responsibility/cradle-to-cradle/>

(6) Les entreprises doivent notamment prouver qu'elles appliquent les principes les plus exigeants en matière de responsabilité vis-à-vis de leur personnel et qu'elles s'efforcent de vérifier que les entreprises de leurs fournisseurs n'enfreignent pas ces principes.



Si l'écologie industrielle est davantage centrée sur des synergies interentreprises ou de proximité, le bouclage de la production est un système économique organisé de manière à ce que les flux de production et de consommation se déroulent en boucle fermée, centrée sur un produit. Ce produit est conçu pour être si possible réutilisable, réparable, ou tout au moins recyclable.

La plupart des entreprises s'efforcent déjà aujourd'hui de récupérer davantage qu'hier les matières premières perdues dans le processus de production sans pour autant être certifiées « Cradle to Cradle ». Un délégué syndical témoignait en formation RISE, comment son entreprise spécialisée dans la production industrielle de détergents a amélioré significativement la productivité de ses ressources en réalisant le bouclage des eaux de lavage, combiné à la récupération des matières premières.

Graphique : Aperçu schématique de l'approche cradle-to-cradle de Desso

Source : <http://www.floordata.com/2012/04/24/onwards-and-upwards/>

Les enjeux pour les travailleurs

Améliorer la gestion des ressources par une nouvelle conception des produits et services a un intérêt pour l'entreprise, mais aussi des impacts sur l'emploi et la santé de nombreux travailleurs.

Pour l'entreprise : gain de productivité global et argument commercial

Pour une entreprise, boucler sa production réduit la consommation et la perte de matières premières. Du même coup, la productivité des travailleurs et des équipements s'améliore. L'entreprise bénéficie alors d'un gain global de l'efficacité productive de l'ensemble de ses activités. L'entreprise qui souhaite développer ce type de projets et tous ceux liés à l'économie circulaire, peut s'informer auprès du programme NEXT⁽⁷⁾. L'objectif de ce programme du Gouvernement wallon est de renforcer l'industrie en s'appuyant sur les principes et le potentiel d'innovation de l'économie circulaire⁽⁸⁾. L'entreprise peut y voir un intérêt pour améliorer son image de marque. Certaines d'entre elles choisissent de valoriser le bouclage de la production par une certification comme Cradle2Cradle ou C2C.

Pour les travailleurs : des promesses à concrétiser pour l'emploi et la santé

Le bouclage d'une production implique des changements de procédure d'organisation, de nouvelles consignes de travail. Ces efforts conduisent-ils réellement à un progrès aussi pour les travailleurs ?

- **Au niveau de l'emploi :** si une partie des gains de productivité peuvent se traduire en préservation ou création d'emplois de qualité, alors la démarche prend vraiment son sens. Si par contre, ces gains sont entièrement redistribués aux actionnaires, on ne peut pas parler de progrès sur ce plan.
- **Au niveau de la santé :** à première vue, les principes de l'économie circulaire cités plus haut peuvent être des alliés dans la prévention des risques. Les produits dangereux sont remplacés par des produits inoffensifs pour la santé et l'environnement y compris, chez les sous-traitants. Cependant l'histoire de la responsabilité sociale (volontaire) des entreprises regorge d'exemples où le discours est en décalage avec la réalité. Notamment chez les fournisseurs, où il n'existe souvent pas de réel contrôle.

L'intérêt pour les travailleurs dépend donc de l'affectation des gains de productivité et de la réelle prise au sérieux des cinq critères du « Cradle to Cradle », également en lien avec la santé.

(7) <http://www.wallonie.be/fr/actualites/next-programme-de-renforcement-de-la-politique-industrielle>

(8) En Wallonie, quelques entreprises pionnières étudient pour le moment comment elles pourraient adopter les principes de l'économie circulaire. Une série d'intervenants techniques appuient ces entreprises, entre autres un centre de référence de l'économie circulaire au sein de l'Agence de Stimulation Economique (ASE). Sa mission est de faciliter et soutenir la mise en œuvre de projets.

Quelles questions poser au CE et au CPPT ?

Pour l'instant, l'économie circulaire doit encore démontrer qu'elle est une réelle alternative et non une opération marketing de l'économie verte. Pour lui donner sa chance, des réglementations devraient être revues ou renforcées, en matière de tri et de commerce des déchets, les normes de travail décent devraient enfin être d'application dans tous les pays.

L'Europe a adopté en 2014 des propositions pour convertir l'Europe à une économie plus circulaire et promouvoir le recyclage dans les États membres. La réalisation des objectifs en matière de déchets permettrait de créer 580 000 nouveaux emplois par rapport aux chiffres actuels, selon le texte de la Commission. Un nouveau plan d'actions élargi devrait être présenté avant la fin de l'année 2015. Il s'agit d'être attentif à l'aspect santé et sécurité des futures propositions car l'Europe affaiblit dans le même temps sa réglementation santé-sécurité dans le cadre d'un programme de simplification administrative baptisé « REFIT ».

Néanmoins, les équipes syndicales pionnières ne doivent pas attendre de nouveaux cadres réglementaires pour agir et poser dès aujourd'hui des questions précises au CE et au CPPT si leur entreprise est concernée par un bouclage de la production :

Au CE ? Le rôle de l'équipe syndicale est de suivre les projets éventuels d'économie circulaire auxquels son entreprise adhère. Les représentants au CE ont aussi la possibilité de s'informer en demandant par exemple :

- Notre entreprise est-elle concernée par un projet d'économie circulaire ?
- Si elle n'est pas encore concernée, pourquoi ne pas étudier la question, évaluer le potentiel ?
- Si, au contraire, des projets sont à l'étude, quels sont-ils ? Quels sont leurs impacts prévus en terme d'organisation, d'emploi et de conditions de travail ?
- Qu'est-ce qui est mis en place pour vérifier si les conditions de travail dans la filière sont compatibles avec les normes de travail décent ?

Au CPPT ? Les représentants sont invités à vérifier les conséquences d'un bouclage de la production sur le plan de l'organisation et des conditions de travail, en posant par exemple les questions suivantes :

- Quels sont les déchets de l'activité, leur coût d'élimination, les possibilités de valorisation ?
- Quelles seraient les conséquences d'un bouclage de la production ou de la gestion de l'eau en matière de risques au travail ?
- Quels sont les produits ou matériaux de substitution susceptibles de remplacer les produits dangereux dans le cycle ?
- Quelle est la part actuelle d'énergie renouvelable dans la production et comment l'entreprise pourrait-elle développer cette part ?

En savoir plus

- **Sur les programmes de la Wallonie en matière d'économie circulaire :** <http://as-e.be/page/les-missions-du-dispositif-en-economie-circulaire-de-l-ase>
- **Sur la prévention des risques liés au déchets :** la campagne sur le site [rise.be](http://www.rise.be/agir-dans-l-entreprise/dechets-et-recyclage-travailleurs-en-danger-htm?lng=fr) <http://www.rise.be/agir-dans-l-entreprise/dechets-et-recyclage-travailleurs-en-danger-htm?lng=fr> et le site <https://www.etui.org/fr/Themes/Sante-et-securite/HesaMag/Dechets-et-recyclage-des-travailleurs-en-danger>
- **Sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'entreprise,** la campagne <http://www.rise.be/les-dossiers-de-la-transition/transition-vers-une-economie-sobre-en-energie.htm?lng=fr> sur le site [rise.be](http://www.rise.be)
- **Sur la gestion de l'eau,** la fiche [rise n°16](http://www.rise.be/files/library/Documentation/fiches_environnement_pour_lentreprise/FICHE16-EAU.pdf) http://www.rise.be/files/library/Documentation/fiches_environnement_pour_lentreprise/FICHE16-EAU.pdf
- **Sur les cahiers de charges durables,** la fiche [Rise](http://www.rise.be/les-dossiers-de-la-transition/le-cahier-des-charges-durable.htm?lng=fr) <http://www.rise.be/les-dossiers-de-la-transition/le-cahier-des-charges-durable.htm?lng=fr>

